



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 décembre 2022

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PUBLIQUE MIS EN PLACE

Dans le contexte du plan Vigipirate porté au niveau "sécurité renforcée – risque attentat", la période de fêtes de fin d'année peut s'accompagner de risques, tant en matière de sécurité publique que sanitaire, et aussi routière. Pour cette raison, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, mobilise l'ensemble des forces de sécurité et de secours du département afin d'assurer dans les meilleures conditions le déroulement de cette période de fêtes.

Le dispositif de sécurité s'articule autour d'une **coordination de l'action des forces de sécurité et de secours** (police, gendarmerie, forces militaires Sentinelle et sapeurs-pompiers) au travers d'opérations conjointes sur le terrain et de la coopération entre les différentes structures de commandement, spécialement renforcées à cet effet, lors des périodes les plus chargées.

En application des différents plans de sécurité, **une intensification des patrouilles va s'opérer** particulièrement aux abords des lieux sensibles.

En vue de la prévention des troubles à la sécurité publique, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour :

- **interdire la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement** dans le département de la Seine-Maritime **de samedi 17 décembre 2022 (20h00) jusqu'à lundi 2 janvier 2023 (8h00) ;**

- **assujettir la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler, aérosols et solvants) **et la vente de carburant sous forme conditionnée** (jerricans, bidons, etc.) à la présentation d'une pièce d'identité, **et en interdire la vente à toute personne mineure, et le transport ostensible, à partir de samedi 17 décembre 2022 (20h00) à lundi 2 janvier 2023 (8h00)**, sur tout le département de la Seine-Maritime .

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

1/2

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- interdire temporairement la consommation d'alcool sur la voie publique de samedi 31 décembre 2022 (15h00) à dimanche 1^{er} janvier 2023 (10h00) et d'interdire la vente à emporter de toutes boissons alcooliques et alcoolisées de samedi 31 décembre 2022 (20h00) à dimanche 1^{er} janvier 2023 (10h00), dans tout le département de la Seine-Maritime

Par ailleurs, toujours dans un esprit de prévention, **une réunion préparatoire** associant les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Rouen, Le Havre et Dieppe, les forces de sécurité intérieure, le service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, les opérateurs de transports (TCAR, TAE, SNCF) et les collectivités, s'est tenue en préfecture le 7 décembre afin que les acteurs prennent les **mesures nécessaires à la limitation des risques de dégradations** lors des nuits festives : enlèvement de véhicules épaves, enlèvement des containers à poubelles, contrôles et fermetures des accès aux édifices et bâtiments publics, activation des systèmes de vidéo protection, sécurisation des sites et enlèvement du matériel sur les chantiers.

Une vigilance particulière est en outre recommandée quant aux risques **d'intoxication au monoxyde de carbone**.

S'agissant de **la sécurité routière**, un déploiement important et visible de policiers et gendarmes sur le terrain, notamment les soirs du 24 et 31 décembre, sera opéré afin veiller à la sécurité des usagers de la route dans le département de la Seine-Maritime.

Le préfet aura l'occasion, lors du réveillon du 31 décembre, de se rendre sur le terrain afin d'assurer de la reconnaissance de l'État l'ensemble des acteurs engagés sur des missions de sécurisation. Il délivrera également un message particulier de responsabilisation à l'attention des automobilistes invités à ne pas prendre le volant en cas de consommation d'alcool.